



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.75**

**OBJET : AVENANT DE TRANSFERT POUR LES CONVENTIONS EN COURS ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR FRANÇOIS BOTTON.**

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



## Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

## RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 01/02/10

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : Valorisation du Patrimoine

**OBJET** : AVENANT DE TRANSFERT POUR LES CONVENTIONS EN COURS ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR FRANÇOIS BOTTON. - Décision du Conseil

Pour rappel, M. BOTTON est Architecte en Chef des Monuments Historiques pour la région P.A.C.A. Conformément à la nouvelle législation, il sollicite un avenant de transfert pour les conventions en cours entre la Ville et lui-même, suite à la constitution de la société SARL Sud/Sud-Est Architectures François BOTTON, créée dans le cadre de sa profession d'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

En l'occurrence, il s'agit :

- de la convention d'honoraires passée entre la Ville et M. BOTTON relative aux travaux de restauration de la façade nord et ouest de l'Hôtel de Ville,
- de la convention d'honoraires passée entre la Ville et M. BOTTON relative à l'étude préalable à la mise en sécurité du parvis de la Chapelle de la Visitation,
- de la convention d'honoraires passée entre la Ville et M. BOTTON relative à l'étude préalable à la restauration de la fontaine de l'Hôtel de Ville et de la fontaine des Quatre Dauphins,
- de la convention d'honoraires passée entre la Ville et M. BOTTON relative aux travaux d'assainissement des structures support des décors peints de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Châteaurenard.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Patrimoine à signer les avenants aux conventions d'honoraires ci-joints qui ont pour objet la modification de l'intitulé du titulaire.

**2010.75 - AVENANT DE TRANSFERT POUR LES CONVENTIONS EN COURS ENTRE LA VILLE  
ET MONSIEUR FRANÇOIS BOTTON.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES  
HOTEL DE VILLE  
13100 AIX-EN-PROVENCE**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HONORAIRES RELATIVE AUX  
TRAVAUX DE RESTAURATION  
DE LA FACADE NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE**

Entre:

– Le Maître d'ouvrage: **La Ville d'Aix-en-Provence**  
représenté par son adjoint **Mme SICARD-DESNUELLE**  
habilité par délibération **N°** **du**  
agissant es-qualité

d'une part

et

– L'Architecte en chef des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. François BOTTON**  
agissant es-qualité

d'autre part.

et

– le vérificateur des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. Frédéric POLO**

Au motif suivant:

**Modification de l'intitulé du titulaire de la convention, suite à la constitution par M. François BOTTON de la société Sud / Sud Est Architectures François Botton, créée dans le cadre de sa profession d'Architecte en Chef des Monuments Historiques.**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

### **ARTICLE 1**

Par délibération n° 2006.1216 du 3 octobre 2006, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques M. François BOTTON, la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration de la façade nord et ouest de l'Hôtel de Ville.

Le présent avenant a pour objet la modification de l'intitulé du titulaire de la dite convention.

Les prochaines factures seront dorénavant à régler, concernant la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration de la façade nord et ouest de l'Hôtel de Ville à la société Société Sud / Sud Est Architecture François Botton.

### **ARTICLE 2**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Aix-en-Provence le,

SARL Sud/Sud-Est Architectures  
M. François BOTTON

Pour le Maire d'Aix-en-Provence  
Mme Marie-Pierre SICARD DESNUELLE

**TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES  
CHAPELLE DE LA VISITATION  
13100 AIX-EN-PROVENCE**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HONORAIRES RELATIVE A  
L'ETUDE PREALABLE A LA MISE EN SECURITE DU PARVIS DE LA  
CHAPELLE DE LA VISITATION**

Entre:

– Le Maître d'ouvrage: **La Ville d'Aix-en-Provence**  
représenté par son adjoint **Mme SICARD-DESNUELLE**  
habilité par délibération **N° du**  
agissant es-qualité

d'une part

et

– L'Architecte en chef des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. François BOTTON**  
agissant es-qualité

d'autre part.

et

– le vérificateur des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. Frédéric POLO**

Au motif suivant:

**Modification de l'intitulé du titulaire de la convention, suite à la constitution par M. François BOTTON de la société Sud / Sud Est Architectures François Botton, créée dans le cadre de sa profession d'Architecte en Chef des Monuments Historiques.**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

### **ARTICLE 1**

Par délibération n° 2006.1518 du 18 décembre 2006, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques M. François BOTTON, l'étude préalable à la mise en sécurité du parvis de la Chapelle de la Visitation

Le présent avenant a pour objet la modification de l'intitulé du titulaire de la dite convention.

Les prochaines factures seront dorénavant à régler, concernant l'étude préalable à la mise en sécurité du parvis de la Chapelle de la Visitation, à la société Société Sud / Sud Est Architecture François Botton.

### **ARTICLE 2**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Aix-en-Provence le,

SARL Sud/Sud-Est Architectures  
M. François BOTTON

Pour le Maire d'Aix-en-Provence  
Mme Marie-Pierre SICARD DESNUELLE

**TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES  
HOTEL DE CHATEAURENARD  
13100 AIX-EN-PROVENCE**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HONORAIRES RELATIVE AUX  
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES STRUCTURES SUPPORT DES  
DECORS PEINTS DE L'ESCALIER D'HONNEUR DE L'HOTEL DE  
CHATEAURENARD**

Entre:

– Le Maître d'ouvrage: **La Ville d'Aix-en-Provence**  
représenté par son adjoint **Mme SICARD-DESNUELLE**  
habilité par délibération **N° du**  
agissant es-qualité

d'une part

et

– L'Architecte en chef des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. François BOTTON**  
agissant es-qualité

d'autre part.

et

– le vérificateur des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. Frédéric POLO**

Au motif suivant:

**Modification de l'intitulé du titulaire de la convention, suite à la constitution par M. François BOTTON de la société Sud / Sud Est Architectures François Botton, créée dans le cadre de sa profession d'Architecte en Chef des Monuments Historiques.**



Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

### **ARTICLE 1**

Par délibération n° 2007.1412 du 17 décembre 2007, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques M. François BOTTON, les travaux d'assainissement des structures support des décors peints de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Châteaurenard.

Le présent avenant a pour objet la modification de l'intitulé du titulaire de la dite convention. Les prochaines factures seront dorénavant à régler, concernant les travaux d'assainissement des structures support des décors peints de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Châteaurenard, à la société Société Sud / Sud Est Architecture François Botton.

### **ARTICLE 2**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Aix-en-Provence le,

SARL Sud/Sud-Est Architectures  
M. François BOTTON

Pour le Maire d'Aix-en-Provence  
Mme Marie-Pierre SICARD DESNUELLE

**TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES  
FONTAINES DE L'HOTEL DE VILLE ET DES QUATRE  
DAUPHINS  
13100 AIX-EN-PROVENCE**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HONORAIRES RELATIVE A  
L'ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE LA FONTAINE DE  
L'HOTEL DE VILLE ET A LA FONTAINE DES QUATRE DAUPHINS**

Entre:

– Le Maître d'ouvrage: **La Ville d'Aix-en-Provence**  
représenté par son adjoint **Mme SICARD-DESNUELLE**  
habilité par délibération **N° du**  
agissant es-qualité

d'une part

et

– L'Architecte en chef des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. François BOTTON**  
agissant es-qualité

d'autre part.

et

– le vérificateur des Monuments  
Historiques du Département des  
Bouches-du-Rhône: **M. Frédéric POLO**

Au motif suivant:

**Modification de l'intitulé du titulaire de la convention, suite à la constitution par M. François BOTTON de la société Sud / Sud Est Architectures François Botton, créée dans le cadre de sa profession d'Architecte en Chef des Monuments Historiques.**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

### **ARTICLE 1**

Par délibération n° 2007.1410 du 17 décembre 2007, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques M. François BOTTON, l'étude préalable à la restauration de la fontaine de l'Hôtel de Ville et de la fontaine des Quatre Dauphins.

Le présent avenant a pour objet la modification de l'intitulé du titulaire de la dite convention. Les prochaines factures seront dorénavant à régler, concernant l'étude préalable à la restauration de la fontaine de l'Hôtel de Ville et de la fontaine des Quatre Dauphins, à la société Société Sud / Sud Est Architecture François Botton.

### **ARTICLE 2**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Aix-en-Provence le,

SARL Sud/Sud-Est Architectures  
M. François BOTTON

Pour le Maire d'Aix-en-Provence  
Mme Marie-Pierre SICARD DESNUELLE